



retractation mandat de gestion

Par **yacinec**, le **31/03/2009** à **12:15**

Je suis en litige avec un cabinet immobilier concernant un mandat de gestion locative. J'ai un appartement que je souhaitais mettre en location. j'avais trouvé un locataire toute seule et je souhaitais le mettre en gestion auprès d'un cabinet.

De ce fait, J'ai fait appel à une agence immobilière afin de gérer ce bien. J'ai signé le mandat le 13 mars dernier, mais le cabinet ne m'avait pas indiqué qu'il y avait des frais d'agence pour le locataire. JE lui ai fait part de mon étonnement et le cabinet m'a confirmé que le locataire était au courant. Le locataire m'a contacté en m'expliquant que l'agent immobilier ne lui avait pas indiqué qu'il y avait des frais d'agence étant donné que j'ai trouvé moi même ce locataire. Le locataire a décidé de ne pas prendre l'appartement. Je n'ai pas apprécié les pratiques du cabinet et j'ai décidé de ne plus louer mon appartement. Je lui ai adressé un courrier en pensant que je pouvais bénéficier d'un délai de rétractation de 7 jours mais le cabinet m'a retourné un courrier en me précisant que je ne pouvais pas jouir d'un délai de rétractation en me précisant que ce mandat est irrévocable et que le contrat prendra effet à partir du 13 mars 2009 pour une durée de 3 ANS.

Je tiens à préciser qu'aucun bail n'a été signé avec un locataire. Que puis-je faire pour que ma rétractation soit effective surtout que je ne loue plus mon bien.

Je suis très stressée par ce problème, je ne sais plus quoi faire. J'aurai besoin de votre aide.

Bien cordialement